

***La ville d'Angers***  
***En partenariat avec l'Institut Break Poverty***



**Programme “Dotation d’Action Territoriale”**  
**Ville d’Angers**  
**2023-2026**

***Appel à Projets***  
***« Prévention et lutte contre la pauvreté  
des enfants et des jeunes »***

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| I. Contexte.....   | 3  |
| 1) Présentation de la Dotation d’Action territoriale (DAT) .....                 | 3  |
| 2) Objectifs de l’Appel à projets .....  | 3  |
| 3) Périmètre géographique .....  | 4  |
| 4) Le financement des projets .....  | 4  |
| II. Critères d’éligibilité à l’Appel à projets .....                             | 5  |
| 1) Les critères de recevabilité.....   | 5  |
| 2) Critères préalables à l’examen des projets.....                               | 5  |
| 3) Critères de sélection des projets.....  | 5  |
| III. Modalités de réponse à l’Appel à projets.....                               | 6  |
| 1) La fiche-projet de candidature .....  | 6  |
| 2) Remise des projets .....  | 6  |
| 3) Engagement des candidats retenus .....  | 7  |
| 4) Procédure et calendrier .....   | 7  |
| ANNEXE 1 : Dossier de candidature .....  | 8  |
| ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d’action prioritaires.....                        | 13 |
| Annexe 2 - Axe 1 : Soutien à la Petite enfance et à la parentalité.....          | 14 |
| Annexe 2 - Axe 2 : Prévention et lutte contre le décrochage scolaire.....        | 15 |
| Annexe 2 - Axe 3 : Accompagnement à l’insertion professionnelle des jeunes ..... | 16 |

# I. Contexte

## 1) Présentation de la Dotation d'Action territoriale (DAT)

La ville d'Angers, via sa Direction Association Citoyenneté et Quartiers (DACQ), souhaite accompagner le développement de projets dans le domaine de la lutte contre la pauvreté des jeunes. Dans ce cadre, elle expérimente depuis fin 2022, avec le **soutien méthodologique de l'Institut Break Poverty, un projet de mécénat social : « la Dotation d'Action Territoriale » (DAT).**

La DACQ s'appuie également sur le soutien de :

- La Direction Petite Enfance de la Ville d'Angers
- La Direction Education de la Ville d'Angers
- La Direction Jeunesse de la Ville d'Angers
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Angers
- L'Agence de Développement Économique du Territoire : Angers Loire Développement (ALDEV)

Le projet de DAT repose sur les vertus des **alliances territoriales** entre entreprises, pouvoirs publics et associations. Les entreprises locales sont **mobilisées pour contribuer au financement de projets associatifs locaux**, sur une durée de trois ans.

Les objectifs de la collectivité sont de plusieurs ordres :

- **Encourager le mécénat social des entreprises** en proposant un dispositif « clé en main » qui facilite leur engagement,
- **Faire changer d'échelle les projets associatifs les plus impactants** du territoire,
- **Contribuer au développement des associations** grâce à de nouveaux partenariats et à la diversification de leurs sources de financement.

Plus d'infos sur [www.dat-france.org](http://www.dat-france.org)

## 2) Objectifs de l'Appel à projets

La DAT portée par la Ville d'Angers doit permettre de soutenir le changement d'échelle et/ou l'émergence de projets à fort impact.

Les projets doivent en particulier **porter sur un ou plusieurs axes prioritaires portant sur des objectifs d'intérêt général**<sup>1</sup>. Ils sont issus du diagnostic territorial réalisé entre août 2022 et octobre 2022 (à titre d'information, le rapport complet de diagnostic est consultable à la demande:

#### I. Petite enfance et parentalité

- a. Étendre l'offre d'activités d'éveils et de lien parents-enfants
- b. Soutenir l'insertion des mères célibataires

#### II. Éducation et décrochage scolaire

- a. Soutenir les dispositifs permettant de remettre dans le circuit de la formation les décrocheurs
- b. Renforcer le lien entre QPV et Enseignement Supérieur
- c. Développer l'offre de formation en langue française

#### III. Insertion et accès au premier emploi

- a. Favoriser la maîtrise du savoir-être au travail
- b. Remédier aux manques des savoirs de bases
- c. Renforcer la mobilité des jeunes
- d. Pratiquer l'aller-vers les jeunes

### 3) Périmètre géographique

Les projets financés doivent se situer sur le territoire de la ville d'Angers notamment dans ses quartiers prioritaires, sans s'y restreindre.

### 4) Le financement des projets

Le présent appel à projets doit permettre de **présélectionner entre 4 et 10 projets associatifs** en vue d'être présentés, par la suite, aux entreprises locales dans le cadre d'une levée de fonds.

Ainsi, les candidatures présélectionnées seront **bénéficiaires d'une campagne de levée de fonds opérée par la ville d'Angers avec le soutien de sa SPL ALDEV** auprès d'entreprises locales.

**Les fonds levés, dans le cadre de la DAT pour une association, peuvent financer des dépenses d'investissement, comme des dépenses de fonctionnement.**

Les associations retenues seront prêtes à prendre part à **l'effort de communication et de promotion** de leurs projets.

---

<sup>1</sup> Ces axes prioritaires sont développés en annexe 2.

**Le principe et le montant de la contribution financière aux projets relèvent du libre choix des entreprises. Par conséquent, la présélection ne garantit aucunement à ce stade un quelconque soutien financier.**

*Pour information, au regard des retours d'expérience d'autres territoires ayant mis en place une DAT, on observe une moyenne de 15 000€ par an et par projet.*

## II. Critères d'éligibilité à l'Appel à projets

### 1) Les critères de recevabilité

L'Appel à projets est ouvert à toute structure associative éligible au mécénat d'entreprise conformément à la loi, à savoir les organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

### 2) Critères préalables à l'examen des projets

- 1 - Complétude des dossiers ;
- 2 - Réception des dossiers dans les délais impartis et sous forme dématérialisée (par mail, à l'adresse suivante : [alban.imeri@ville.angers.fr](mailto:alban.imeri@ville.angers.fr))

### 3) Critères de sélection des projets

Les **critères suivants** seront utilisés pour évaluer les projets :

- **Pertinence** du projet (par rapport aux axes prioritaires mis en avant dans le cadre de la phase de diagnostic de la DAT),
- **Impact avéré** du projet (capacité du porteur à prouver les effets positifs de son projet-sur les bénéficiaires ciblés),
- **Capacité de changement d'échelle** du projet,
- **Complémentarité** par rapport à l'existant,
- **La capacité** à travailler en partenariat, via un ancrage local déjà existant ou à construire avec les acteurs locaux,
- **La capacité des projets** à être rapidement opérationnels.

## III. Modalités de réponse à l'Appel à projets

### 1) La fiche-projet de candidature

La candidature à l'appel à projets requiert la complétude et le dépôt d'un dossier de candidature présentant l'organisation et un ou plusieurs projets spécifiques, répondant aux axes prioritaires tels que mentionnés de manière synthétique en annexe 2.

#### Fiche projet de candidature et pièces supplémentaires :

Afin de répondre à l'appel à projets, il convient, pour toute structure, d'utiliser le **dossier de candidature disponible en annexe 1**.

Le dossier de candidature est composé d'une **partie générale de présentation de la structure** et d'une **partie spécifique propre au projet**.

**Dans le cas de dépôt de plusieurs projets** (3 au maximum par structure ou groupement de structures), il convient de retourner :

- Une seule fiche projet « partie générale », de présentation de l'association, pour l'ensemble des projets,
- Un exemplaire de la « partie propre au projet » pour chacun des projets proposés.

Les porteurs de projets pourront s'associer et proposer une réponse commune. En ce cas, les porteurs de projets désigneront une structure porteuse, référente pour le groupement et pour les relations avec la ville et les entreprises.

La structure porteuse joindra en outre, à l'appui de son projet, les documents listés ci-dessous :

- Le **dernier rapport d'activité de l'association** tel qu'approuvé par le conseil d'administration,
- Tout autre **document disponible présentant le projet proposé**, (plaquette, bilan...).

### 2) Remise des projets

Les dossiers de candidature et fiches projet dûment complétés devront être transmises à la ville d'Angers **au plus tard le mercredi 18 janvier à minuit** date de clôture de l'appel à projets

Ils seront envoyés sous format **dématérialisé par mail**, à l'adresse suivante : [alban.imeri@ville.angers.fr](mailto:alban.imeri@ville.angers.fr).

**Une réunion d'information visant à apporter des précisions sur le présent appel à projets sera organisée le jeudi 5 janvier à 14h** par visio-conférence à l'adresse suivante :

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

La ville d'Angers se réserve la possibilité de demander des précisions aux candidats et/ou toute pièce complémentaire utile à l'analyse du projet.

Les projets seront **examinés au regard des critères** énoncés ci-dessus. Ces projets seront **retenus après validation du Comité de Pilotage**, organe de gouvernance de la démarche DAT, composé de représentants de la ville de Angers, et de ses partenaires (ALDEV, CAF, Éducation Nationale)

## Contacts

Vous pouvez demander des précisions et poser vos questions sur cet appel à projets auprès de :

Alban IMERI  
Chargé de mission vie associative et engagement citoyen  
Direction Associations, Citoyenneté et Quartiers (DACQ) // Angers  
La Cité des associations – 58 Bd du Doyenné  
BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02  
02 41 96 34 75 - 06 46 16 75 60 / [alban.imeri@ville.angers.fr](mailto:alban.imeri@ville.angers.fr)

## 3) Engagement des candidats retenus

Il pourra être demandé aux associations retenues de participer aux démarches de communication visant à promouvoir leurs projets auprès des entreprises angevines. Il pourra s'agir de temps de rencontres, d'évènements réunissant associations, entreprises et collectivités, ou de tout autre évènement pertinent au regard du bon déroulement de la levée de fonds.

## 4) Procédure et calendrier

L'Appel à projets est ouvert jusqu'au **mercredi 18 janvier à minuit**

La sélection sera réalisée entre le 23 janvier et le 10 mars. Le COPIL sélectionnera les dossiers retenus. Les organisations candidates pourront être invitées à apporter des précisions quant à certains aspects de leur dossier de candidature en amont de la décision de sélection.

# ANNEXE 1 : Dossier de candidature

*Dossier de candidature à renseigner pour soumettre un projet dans le cadre de la Dotation d'Action Territoriale*

NOM DE L'ASSOCIATION :  
NOM DU PROJET :

## 1°) Informations générales sur l'association et le projet porté

**Mission de l'association :** *veuillez décrire ici le besoin social auquel répond l'association et plus particulièrement celui du projet présenté si pertinent*

*A compléter*

**Exemple :** L'association vise l'éveil culturel des jeunes en proposant un mode de garde complet mêlant accueil, soutien scolaire et activités autour de la pratique artistique pour les 6-11 ans via des tarifs adaptés aux revenus des personnes.

**Activité :** *veuillez décrire ici plus concrètement les actions mises en place pour mener à bien votre mission, et plus particulièrement celles du projet présenté si pertinent*

*A compléter*

**Exemple :** En pratique, les employés vont chercher les enfants après l'école, organisent un goûter partagé, les aident à faire leurs devoirs pendant 30 minutes puis organisent un atelier artistique qui dure de 45 minutes à 1 heure. Les intervenants sont toujours un artiste professionnel accompagné par un animateur de l'association qui assure la pédagogie. La fin de l'atelier artistique se fait vers 18h30 mais les enfants peuvent être gardés jusqu'à 19h30.

## ANNEXE 1 : Dossier de candidature (suite)

**Public visé :** veuillez décrire le public et préciser, si pertinent, ses caractéristiques : le genre, les tranches d'âge, les spécificités liées à une problématique (NEET, handicap éventuel, etc.), le territoire (Jeunes de QPV ou d'un quartier particulier)

A compléter

**Exemple :** Le public visé est constitué d'enfants de 6 à 11 ans. Le projet est mis en place à Bellevue, QPV le plus peuplé de Nantes mais les bénéficiaires viennent de milieux assez mixtes. On peut noter tout de même qu'en cas de liste d'attente la priorité est donnée aux enfants de parents en difficulté et que 85% des familles appartiennent aux deux déciles les plus bas de la grille de tarif de l'association.

- 29% des familles ont un revenu de moins de 2 000 euros (ce pourcentage est assez hétérogène suivant les horaires d'accueil – jusqu'à 78% les soirs après l'école et 17% pendant les vacances)
- 34% des familles vivent sous le seuil de pauvreté (soit moins de 1 026 euros par mois)
- 20% des enfants vivent dans des foyers monoparentaux

**Impact actuel sur le territoire :** veuillez résumer vos principaux indicateurs de réalisation et de résultat actuellement sur votre activité et plus particulièrement sur le territoire en question

A compléter

**Exemple :** Au global, en France, le réseau de l'association touche 2 000 bénéficiaires et a pu mener une mesure d'impact dont les principaux résultats sont les suivants :

Quelques éléments d'impact intéressants sur les enfants :

- Créativité et ouverture culturelle : 86% des parents estiment que l'association permet à leur enfant de développer son imagination et le rend plus créatif
- Confiance en eux, autonomie : 86% des parents estiment que leur enfant a plus confiance en lui ; 78% estiment que leur enfant a une meilleure ouverture sur l'art et la culture
- Empathie et capacité à vivre ensemble : 91% affirment que leur enfant développe plus d'échanges avec les enfants de milieux différents de leur cadre de vie habituel ; 72% qu'ils développent son empathie et ses aptitudes à vivre ensemble grâce à l'association

Quelques éléments d'impact sur les parents :

- Diminution du stress et relation plus sereine : 98% gagnent en sérénité et 92% gèrent mieux leur temps ; 89% ont le sentiment de montrer de l'intérêt pour leur enfant en adhérant à l'association ; 86% déclarent mieux gérer leur vie professionnelle

A Nantes, l'association touche actuellement 150 bénéficiaires.

**Budget actuel et ressources humaines** : veuillez indiquer de manière sommaire le budget et les moyens humains de votre association.

A compléter

**Exemple** : Le budget du réseau national de l'association est de 600 000 €. Le budget de l'antenne locale est de 189 000 €. Le détail du budget porte sur l'antenne locale nantaise.

La répartition du budget de l'association à Nantes est la suivante :

- Charges de personnel : 112 000 €
- Loyer et charges : 35 000 €
- Achat d'équipement : 30 000 €
- Autres charges : 12 000 €

L'association est financée de la manière suivante :

- 50 000 € de ressources propres (e.g. cotisations des parents)
- 95 000 € de subventions publiques
- 8 000 € de subventions d'investissement et mécénat
- 36 000 € d'aides à l'embauche

Aujourd'hui l'association a 7 salariés (~5,25 ETP), 39 artistes intervenants extérieurs et 0 bénévole.

## ANNEXE 1 : Dossier de candidature (suite)

### 2) Informations spécifiques sur le projet proposé dans le cadre de la DAT

**Objectif DAT :** veuillez décrire ce que vous souhaitez mettre en place avec un financement supplémentaire (ex. diversifier les activités, élargir le temps d'accueil, proposer les activités à un public spécifique, développer le suivi et l'évaluation d'impact, augmenter le nombre de bénéficiaires, etc.). Dans la mesure du possible, des objectifs chiffrés seront appréciés.

A compléter

**Exemple :**

- Accueillir 100 enfants de plus sur cette antenne
- Mener des actions spécifiques à destination des résidents des QPV afin d'augmenter le pourcentage d'enfants accueillis issus de ces quartiers
- Recruter un encadrant pédagogique pour le nombre d'ateliers supplémentaires
- Entreprendre un projet de réaménagement des locaux et du jardin

**Impact visé via le projet DAT :** veuillez résumer vos principaux objectifs d'impact sur trois ans à travers le projet DAT

A compléter

**Exemple :** Objectif de passer de 150 bénéficiaires accueillis par an à 250 via une montée en gamme progressive :

- 2019 : 150 bénéficiaires accueillis
- 2020 : 200 bénéficiaires accueillis
- 2021 : 250 bénéficiaires accueillis
- En outre, deux autres objectifs sont fixés :
  - o Accentuer la régularité de la fréquentation des enfants (passer d'un taux de fréquentation régulière de 40 à 50%)
  - o Augmenter le pourcentage d'enfants bénéficiaires issus de QPV (passer d'un taux d'enfants issus de QPV de 25 à 55%)

**Budget DAT :** veuillez décrire vos (1) principaux postes de dépenses ; (2) principales ressources pour financer le projet ; (3) le montant des financements demandés dans le cadre de la DAT dans les 3 ans à venir

A compléter

**Exemple :**

1. Le budget total présenté s'élève à 50 000€ de dépenses supplémentaires sur trois ans, dont 5 000€ sur 2019, 15 000€ 2020 et 30 000€ 2021 détaillés comme l'exemple qui suit :

- En 2019, les efforts seront concentrés sur les actions de sensibilisation à mener au sein des quartiers prioritaires : 5 000€
- En 2020, l'accueil progressif de nouveaux bénéficiaires nécessitera notamment :
  - o 1 salarié à 0,5 ETP (Emploi Temps Plein) au moins à partir de septembre afin de pouvoir piloter et développer l'activité : 13 000€ ;
  - o Le **financement de travaux d'aménagement du local** qui vont permettre d'accueillir les bénéficiaires supplémentaires : 2 000€ ;
- En 2021, la pleine activité de l'antenne nécessitera notamment :
  - o 1 salarié à 0,75 ETP : 20 000€ ;
  - o **L'achat** d'un mini-bus qui permettra d'élargir notre prisme à des enfants de quartiers plus isolés : 10 000€ ;

2. Pour financer ses dépenses, l'association compte faire appel aux financements suivants :

- En 2019 : 2 000€ de DAT/ 3 000€ issus de subventions publiques
- En 2020 : 10 000€ de DAT/ 5 000€ issus de subventions publiques
- En 2021 : 20 000€ de DAT/ 10 000€ issus de subventions publiques

3. Au total, les financements demandés dans le cadre de la DAT s'élèvent à 32 000€.

**Besoins en matière de mécénat de compétences :** veuillez décrire vos besoins éventuels en la matière (ex. parrainage de jeunes, coaching RH, participation à un jury de sélection) et préciser s'il s'agit d'un besoin ponctuel ou structurel

A compléter

L'association peut avoir des besoins ponctuels concernant l'aide aux devoirs des enfants.

## **ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d'action prioritaires**

## Annexe 2 - Axe 1 : Soutien à la Petite enfance et à la parentalité

| Objectifs d'Intérêt Général   | Détail du besoin   |
|---|--|
| Objectif 1 : Etendre l'offre d'activités d'éveils et de lien parent-enfant                                  | Des mères non identifiées par les acteurs de la petite enfance<br>Des mères qui ne fréquentent pas les acteurs de soutien à la parentalité<br>Un accès à la culture inégal selon les origines sociales/appétence des parents |
| Objectif 2 : Permettre aux mères de pouvoir se former/ travailler/accomplir leurs démarches administratives | Des femmes pouvant difficilement concilier leur rôle de mère et leur insertion   |

## Annexe 2 - Axe 2 : Prévention et lutte contre le décrochage scolaire

| Objectifs d'Intérêt Général  | Détail du besoin  |
|--|---|
| Objectif 1 : Des dispositifs permettant de remettre dans le circuit de la formation les décrocheurs    | Dès la fin de l'école obligatoire, on constate une forte hausse du taux de décrochage dans les quartiers les moins favorisés<br><br>Raisons multifactorielles : manque d'intérêt pour l'école, environnement familial instable, projection dans le futur insuffisante, etc. |
| Objectif 2 : Un lien entre université et jeunesse des QPV à renforcer pour lutter contre l'autocensure | Des jeunes qui décrochent après le BAC faute de connaissance du paysage de l'enseignement supérieur et/ou de confiance en soi.  |
| Objectif 3 :<br><br>Une offre de formation en langue française plus étoffée pour les mineurs étrangers | Un parcours d'intégration rendu ardu par le manque de maîtrise du Français  |

## Annexe 2 - Axe 3 : Accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes

| Objectifs d'Intérêt Général                                  | Détail du besoin   |
|--|--|
| Objectif 1 : Favoriser la maîtrise du savoir-être au travail | Une partie des jeunes serait difficilement employable du fait d'une carence en compétence relationnelle de base :<br>Respect des horaires, régularité, respect de la hiérarchie, politesse, etc. |
| Objectif 2 : Remédier aux manques des savoirs de bases       | - Illectronisme<br>- Illettrisme<br>- Allophonie   |
| Objectif 3 : Renforcer la mobilité des jeunes                | Des bassins d'emplois éloignés des lieux d'habitations des jeunes précaires, qui rend nécessaire d'être véhiculé. Moins de 20% des jeunes à la mission locale ont le permis.                     |
| Objectif 4 : Pratiquer l'aller-vers les jeunes               | Un certain nombre de jeunes qui ne fréquentent pas les institutions, dont le repérage est un enjeu.<br>Enjeu d'insertion et de tranquillité publique   |